

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 4 novembre 2019 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

240-11-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 7 et 21 octobre 2019
- 3- Adoption du plan de sécurité civile
- 4- Aqueduc chemin des Chênes
- 5- Travaux aqueduc rang des Îles - suivi
- 6- Travaux égout rue de la Gare - suivi
- 7- Projet enseigne numérique – contrats divers
- 8- Travaux de télémétrie poste de suppression aqueduc
- 9- Travaux de télémétrie poste de pompage égout
- 10- Projet réaménagement bibliothèque – contrat relatif aux travaux
- 11- Vitesse rue De Quen – zone scolaire
- 12- Affectation fonds parcs et terrain de jeux – amélioration terrain de balle
- 13- Demande d'aide financière Programme de soutien à la préparation aux sinistres – volet III
- 14- Correspondance
- 15- Rapports des comités
- 16- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2019-11
- 17- Affaires nouvelles
- 18- Période de questions
- 19- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 7 ET 21 AOÛT 2019

241-11-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 7 et 21 octobre 2019, tels que rédigés.

3- ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Le plan de sécurité civile est déposé.

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

242-11-19

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par le comité de sécurité publique en collaboration avec M. Maxim Fortin, consultant, soit adopté;

QUE M. Dany Dallaire soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- De mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- De se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

243-11-19

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la municipalité :

- Dany Dallaire, coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Suzy Lessard, conseillère municipale;
- Édith Labonté, représentante de l'administration;
- Éric Corriveau, représentant du service incendie;
- Robin Côté, représentant des travaux publics;

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- D'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- D'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- D'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

4- AQUEDUC CHEMIN DES CHÊNES

M. Dany Dallaire résume le dossier.

Les résidents du chemin des Chênes sont desservis en aqueduc via quelques réseaux privés raccordés à une ancienne conduite municipale. Un des réseaux de cette association regroupant 8 usagers doit être remplacé. Ces propriétaires ont obtenu le feu vert du ministère de l'Environnement pour remplacer cette conduite.

Afin de pouvoir éventuellement abandonner l'ancienne conduite sur laquelle ils sont réaccordés, la municipalité doit faire un nouveau point de raccordement.

Une soumission de Forage 3D au montant de 12 109.50 \$ est déposée, afin de réaliser les travaux de forage.

Il est recommandé par le comité des travaux publics d'autoriser les travaux d'aménagement de cette partie de conduite d'un diamètre de 150 mm et du point de raccordement.

244-11-19

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux d'aménagement de cette partie de conduite d'un diamètre de 150 mm et du point de raccordement et d'accepter l'offre de l'entreprise Forage 3D au montant total de 12 109.50 \$ plus taxes.

5- TRAVAUX AQUEDUC RANG DES ÎLES - SUIVI

Les travaux d'aqueduc dans le rang des Îles sont pratiquement terminés. Les travaux de pavage seront réalisés soit le lundi 4 novembre ou le mardi 5 novembre par Inter-Cité Construction.

Le décompte numéro 1 de l'entrepreneur est déposé. L'ingénieur recommande le paiement de ce décompte au montant de 273 985.60 \$ incluant une retenue de 10 %.

245-11-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le décompte numéro 1 de l'entrepreneur Terrassement Jocelyn Fortin au montant de 273 985.60 \$ incluant une retenue de 10 % pour les travaux d'aqueduc au rang des Îles.

6- TRAVAUX ÉGOUT RUE DE LA GARE - SUIVI

Les travaux pour ce projet sont en cours. L'échéancier prévu devrait être respecté.

Le décompte numéro 1 de l'entrepreneur est déposé. L'ingénieur recommande le paiement de ce décompte au montant de 100 630.82 \$ plus taxes, incluant des travaux supplémentaires de 8 647.33 \$.

Des discussions suivent. Malgré la recommandation de paiement, les membres désirent obtenir plus d'informations concernant certains travaux supplémentaires.

246-11-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le décompte numéro 1 de l'entrepreneur Transport Dany Gagnon, au montant ajusté de 84 371.09 \$ plus taxes, incluant les travaux supplémentaires 3261, 3262 et 3263 ainsi qu'une retenue de 10 %.

7- PROJET ENSEIGNE NUMÉRIQUE – CONTRATS DIVERS

Suite à l'achat de deux enseignes numériques, la municipalité a demandé des soumissions pour la fabrication de la structure de soutien ainsi que pour le raccordement électrique des enseignes.

Deux soumissions ont été reçues pour la structure de soutien :

- Enseignes 2 Pros 11 985 \$ plus taxes
- Lettrage Flash 12 929 \$ plus taxes

Il est recommandé d'octroyer le contrat à l'entreprise Enseigne 2 Pros.

247-11-19 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de la structure de soutien pour les enseignes numériques à l'entreprise Enseignes 2 Pros pour un montant de 11 985 \$ plus taxes.

Deux soumissions ont été reçues pour le raccordement électrique :

- Valmo Électrique 3 630.00 \$ plus taxes
- Rémi Bouchard Inc. 4 372.70 \$ plus taxes

Les deux (2) soumissionnaires proposent des solutions différentes. La solution proposée par Rémi Bouchard Inc. est choisie.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à l'entreprise Rémi Bouchard Inc.

248-11-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de raccordement électrique des deux enseignes numériques à l'entreprise Rémi Bouchard Inc. pour un montant de 4 372.70 \$ plus taxes.

8- TRAVAUX DE TÉLÉMÉTRIE POSTE DE SURPRESSION AQUEDUC

M. Jean-Sébastien Allard fait rapport.

Parmi les équipements de distribution d'eau potable, le poste de surpression du rang Belle-Rivière n'est pas relié au système de télémétrie existant. L'entreprise DC Com a déposé une offre en vue de relier ce poste au système. Les travaux

consistent en la fourniture d'un ensemble de pompes et panneau de contrôle lesquelles seraient intégrés au système. L'offre est au montant de 21 682 \$ plus taxes.

Le comité des travaux publics recommande l'acceptation de cette offre.

249-11-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à l'entreprise DC Com pour un montant de 21 682 \$ plus taxes, pour relier le poste de suppression du rang Belle-Rivière au système de télémétrie existant, conformément à l'offre # P009-OSV0016 et qu'un emprunt sur le fonds de roulement soit réalisé, remboursable sur 5 ans, afin de financer cette dépense.

9- TRAVAUX DE TÉLÉMÉTRIE POSTE DE POMPAGE ÉGOUT

M^{me} Claire Girard fait rapport.

Parmi les équipements en place, le poste de pompage du réseau d'égout de la station à la Marina et De Quen n'est pas relié au système de télémétrie existant. L'entreprise DC Com a déposé une offre en vue de relier ce poste au système. Les travaux consistent en la fourniture et l'installation d'un panneau de contrôle avec télémétrie afin d'enregistrer et transmettre les alarmes de débordement. L'offre est au montant de 21 082 \$ plus taxes.

Le comité des travaux publics recommande l'acceptation de cette offre.

250-11-19

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à l'entreprise DC Com pour un montant de 21 082 \$ plus taxes, pour relier le poste de pompage du réseau d'égout de la station à la Marina et De Quen au système de télémétrie existant, conformément à l'offre # P009-OSV0015 et qu'un emprunt sur le fonds de roulement soit réalisé, remboursable sur 5 ans, afin de financer cette dépense.

10- PROJET RÉAMÉNAGEMENT BIBLIOTHÈQUE – CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX

Suite à la dernière réunion du conseil, le projet de réaménagement de la bibliothèque a été déposé à la MRC pour l'obtention d'une aide financière de 14 169 \$ via le FDT. La réponse officielle de la MRC est attendue dans les prochaines semaines.

La municipalité a demandé des soumissions en vue de la réalisation d'une partie des travaux de ce projet à savoir le remplacement du revêtement de plancher.

Les soumissions déposées sont comme suit :

- Construction Projex 10 900.00 \$ plus taxes
- PEARL Construction 12 170.40 \$ plus taxes

Il est recommandé d'accorder le contrat à Construction Projex.

251-11-19

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de remplacement du revêtement de sol de la bibliothèque à l'entreprise Construction Projex pour un montant de 10 900 \$ plus taxes.

11- VITESSE RUE DE QUEN – ZONE SCOLAIRE

Diverses plaintes et demandes ont été formulées par des citoyens à l'effet que la vitesse est élevée et peu respectée sur la rue De Quen à proximité de l'école primaire. Le conseil désire adresser une demande de modification de la vitesse au M.T.Q.

CONSIDÉRANT QU'il est constaté que la vitesse sur la rue De Quen est difficile à faire respecter malgré les interventions des autorités policières;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de véhicules lourds circulent sur cette rue;

CONSIDÉRANT la présence de l'école primaire;

CONSIDÉRANT QUE cette rue est munie d'un trottoir d'un seul côté;

CONSIDÉRANT QU'une traverse d'enfants avec une brigadière est existante à l'intersection de l'avenue Bergeron et de la rue De Quen;

CONSIDÉRANT QU'un certain nombre d'enfants demeurant du côté Est de la rue ne peut traverser sécuritairement à cette traverse identifiée de par leur lieu de domicile;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des enfants est une priorité;

CONSIDÉRANT QU'actuellement diverses limites de vitesse sont en vigueur dans la section de cette rue située entre la rue de la Plage et l'avenue Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE ces différentes limites peuvent porter à confusion pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'uniformiser la vitesse sur cette section;

252-11-19

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- Le conseil demande au ministère des Transports de modifier la limite de vitesse pour qu'elle soit établie à 30 km/h pour toute la section de la rue De Quen comprise entre l'avenue Bergeron et la rue de la Plage et ce, durant les heures et l'année scolaire.

12- AFFECTATION FONDS PARCS ET TERRAIN DE JEUX – AMÉLIORATION TERRAIN DE BALLE

En mai dernier, un contrat a été accordé en vue d'installer des structures et des filets additionnels au terrain de balle. Lors de l'octroi du contrat, il a été omis de spécifier que ces travaux et améliorations seraient financés à l'aide d'une affectation en provenance des revenus reportés aux fins de parcs et terrains de jeux.

253-11-19

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter une partie des revenus reportés aux fins de parcs et terrains de jeux au montant de 13 304 \$ pour payer la dépense relative aux travaux d'amélioration du terrain de balle exécutés plus tôt cette année.

13- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRÉPARATION AUX SINISTRES – VOLET III

Un programme d'aide financière pour soutenir la préparation aux sinistres est disponible.

Un projet commun pour l'ensemble des municipalités de la MRC, préparé par Ville d'Alma est déposé. La participation de la municipalité au coût du projet est estimée à 3 350 \$.

254-11-19

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Gédéon, dans le cadre du Volet 3 du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres*, mandate Ville d'Alma afin de présenter une demande d'aide financière pour améliorer la préparation et la

réponse au sinistre tel qu'énoncé dans le *règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*.

Les objets poursuivis par cette demande porteront principalement sur :

- 1) Élaboration d'un plan de communication en prévention et pour inscription au service d'alerte à la communauté;
- 2) Formation des différents intervenants lors d'évènement en sécurité civile;
- 3) Conception d'exercices pour le développement des habiletés et compétences lors de ces événements;
- 4) Amélioration des télécommunications sur l'ensemble du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean Est.

14- CORRESPONDANCE

MMQ – ADMQ – FQM – COMBEQ

Le répertoire complet de formation municipale 2019-2020 est déposé.

Ville d'Alma

Résolution d'appui aux projets porteurs pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

255-11-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité appui la résolution #490-25-2019 de Ville d'Alma en regard des projets porteurs pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est

Invitation au Gala des Lauréats 2019, le 8 novembre prochain.

256-11-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter deux (2) billets au montant de 90 \$ plus taxes, pour le Gala des Lauréats 2019 de la C.C.I. Lac-Saint-Jean Est.

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Dépôt du rapport annuel d'activités 2018 dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie modifié.

UMQ

Invitation à adhérer pour 2020. La demande est refusée.

FQM

Invitation à adopter une déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité.

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

257-11-19

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gédéon se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

M. Dany Côté – Association chemin du Barrage

Demande d'information et de suivi étude d'aqueduc.

15- RAPPORTS DES COMITÉS

Travaux publics

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre du 28 octobre dernier. Il a été notamment discuté du suivi des travaux d'égout dans la rue de la Gare, des corrections d'égout diverses, du suivi des travaux d'aqueduc dans le rang des Îles et dans le chemin des Chênes, du suivi du projet de déphosphatation,

CCU

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre du 23 octobre dernier. Il a été notamment discuté de la réglementation sur les terrains de camping, des statistiques des dérogations mineures de 2017 à aujourd'hui et du départ de M^{me} Gabrielle Potvin du comité.

R.I.S.I.S.S.

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre du 29 octobre dernier. Le dossier des casernes dans le secteur a été discuté.

Jardin communautaire

M^{me} Suzy Lessard résume les rencontres du 9 et 29 octobre dernier de ce comité de travail. Il a été discuté notamment du projet d'aménagement qui a été retenue et que tous les achats ont été recommandés.

Comité complexe Grandmont

M. Michel Tremblay dépose le rapport financier 2018-2019.

Comité conjoint marina

M. Michel Tremblay résume la rencontre du 9 octobre dernier. Il a été notamment discuté du bilan de la saison, des états financiers, du projet de remplacement des quais, des travaux de 2020 et on réitère la demande de faire une demande auprès de Transports Canada pour la vitesse.

Grande fête des récoltes

M. Michel Tremblay dépose le rapport financier 2019.

Fêtes et festivals

M. Pierre Boudreault résume la rencontre du 22 octobre dernier.

R.I.P.I.S.S.

M. Pierre Boudreault résume la rencontre qui a eu lieu en octobre. Il a été notamment discuté de la décision d'annulation des quotes-parts pour 2019 et du budget 2020 qui a été adopté.

Petit Marais

M. Pierre Boudreault résume la rencontre du 30 octobre dernier. Il a été notamment discuté de l'empiètement sur le marais par certain propriétaire et du budget 2020, et du dossier relatif à la digue à l'émissaire du marais.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

258-11-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Natalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- | | |
|--|--------|
| • Club Kiwanis Alma – Cocktail 2 billets | 200 \$ |
| • Fondation du Patro de Jonquière – Cocktail 2 billets | 140 \$ |
| • Opération Nez Rouge Lac-St-Jean-Est | 200 \$ |
| • Fêtes gourmandes SLSTJ – Activité bénéfice 2 billets | 100 \$ |
| • Fondation de l'autisme – (5 à 7) 6 billets | 120 \$ |
| • Ville d'Alma – Commémoration jour du Souvenir | 100 \$ |

La demande suivante est refusée :

- Association pulmonaire du Québec

Corporation de développement

M^{me} Nathalie Simard résume la rencontre du 15 octobre dernier. Il a été notamment discuté du rapport préliminaire de la saison 2019 du Marché public, du budget de 2020, du lien cyclable marina Belle-Rivière, du projet campagne achat local et demande de soutien pour le Marché de Noël et du festival des glaces.

R.I.S.I.S.S.

M^{me} Claire Girard dépose le bilan des appels reçus en septembre 2019.

16- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2019-11

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

259-11-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2019-11 au montant de 433 007.09 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	178 704.34 \$
- Déboursés :	<u>254 302.75 \$</u>
TOTAL :	433 007.09 \$

17- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun.

19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 26, M^{me} Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directeur général